



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Intérêt des cours d'empathie dispensés au Danemark

Question écrite n° 24710

Texte de la question

M. Sébastien Leclerc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur une particularité des programmes scolaires du Danemark : les cours d'empathie. Le gouvernement danois a rendu obligatoire depuis 1993 les cours d'empathie, une heure par semaine, tout au long de la scolarité (6 à 16 ans). L'empathie est la capacité de ressentir les émotions d'une autre personne. Cette heure hebdomadaire de développement personnel semble être bénéfique, puisqu'elle est dispensée depuis maintenant un quart de siècle et que, en parallèle, différentes études attestent que c'est au Danemark que la population se sent la plus heureuse. Il lui demande si une telle réflexion a déjà été menée en France et il souhaite savoir quelles sont ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Leclerc](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24710

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2019](#), page 10226

Question retirée le : 1^{er} septembre 2020 (Fin de mandat)